

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclair.fr



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS (article L2121-25 du CGCT)

Séance du 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre 2024 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le 5 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA, Ch. BEL, J.C. FRERY, T. ROCHET, G. GIRAUD, Mmes E. COILLARD, I. ROCCATI-BOSCH, M. DYBOWSKI, C. ARSAC

MEMBRES EXCUSES : Mme C. CABOUX, Mr T. CANAL,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr S. GRACIA

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Il fait part au Conseil Municipal que :

- * Madame C. CABOUX a donné pouvoir à Madame S. JACQUET,
- * Monsieur T. CANAL a donné pouvoir à Monsieur H. DIGAS.

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 13 juin dernier. Le Conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

NUMERO	OBJET	DECISION
N° 39 / 2024	Choix entreprise pour aménagement RD38	Approuvé à l'unanimité
N° 40 / 2024	Restitution caution maison traboule	Approuvé à l'unanimité
N° 41 / 2024	Lutte contre le frelon asiatique	Approuvé à l'unanimité
N° 42 / 2024	Avis révision SCOT	Approuvé à l'unanimité
N° 43 / 2024	Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le CDG69 dans le cadre d'une convention unique	Approuvé à l'unanimité
N° 44 / 2024	Dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes	Approuvé à l'unanimité
N° 45 / 2024	Personnel communal – Protection sociale complémentaire prévoyance	Approuvé à l'unanimité
N° 46 / 2024	Commission de contrôle des listes électorales	Approuvé à l'unanimité
N° 47 / 2024	Subvention RASED de Tarare	Approuvé à l'unanimité

Le Maire
Hervé DIGAS



Secrétaire de séance
S GRACIA